

---

## La langue bretonne dans l'enseignement en 2009 : quelques éléments

Stefan Moal

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/trema/927>

DOI : 10.4000/trema.927

ISSN : 2107-0997

### Éditeur

Faculté d'Éducation de l'université de Montpellier

### Édition imprimée

Date de publication : 1 septembre 2009

Pagination : 27-37

ISSN : 1167-315X

### Référence électronique

Stefan Moal, « La langue bretonne dans l'enseignement en 2009 : quelques éléments », *Tréma* [En ligne], 31 | 2009, mis en ligne le 01 septembre 2011, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/trema/927> ; DOI : 10.4000/trema.927

---

Ce document a été généré automatiquement le 1 mai 2019.

Tréma

---

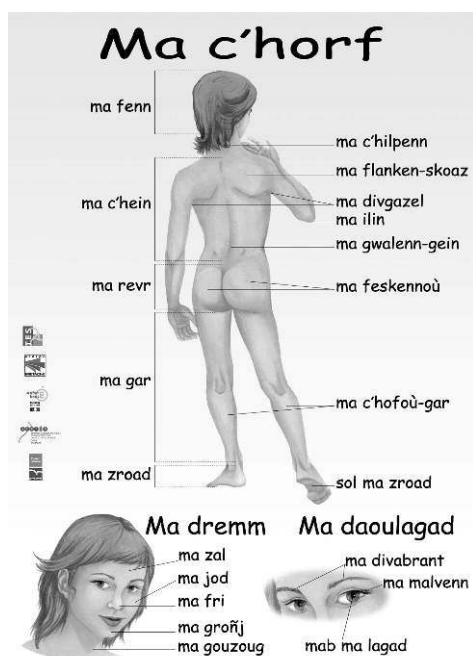
# *La langue bretonne dans l'enseignement en 2009 : quelques éléments*

Stefan Moal

---

## **I. Les données statistiques les plus récentes**

- 1 La Basse - Bretagne a perdu 28 % de ses locuteurs du breton en 10 ans, passant de 246 000 bretonnants en 1997 à 172 000 en 2007, soit 8 300 locuteurs par an en moyenne. La proportion de locuteurs parmi la population de cet ouest de la péninsule, traditionnellement bretonnant, y a diminué d'un tiers, passant de 20 % à 13 %. Sur l'ensemble des 5 départements bretons, dont la population est de 4 364 000, le nombre de locuteurs se situerait à 194 500 pour les « plus de 15 ans », et à 206 000, si on inclut les élèves de l'enseignement bilingue. En outre, les plus de 60 ans représentent 70 % des locuteurs. On observe cependant parmi ces statistiques plutôt sombres quelques indicateurs positifs : le pourcentage de bretonnants parmi les moins de 15 ans est



remonté à 4 % au lieu de 1 % en 1997 ; parmi les bretonnants de 20 à 39 ans, un tiers s'adresse « toujours » ou « souvent » en breton à ses enfants. Aussi bien en Haute - Bretagne qu'en Basse - Bretagne, on continue d'affirmer en nombre qu'il faut « conserver la langue bretonne » : 87 % à 89 % respectivement. Quant à croire que cela soit réellement possible, 67 % des Bas - Bretons et 59 % des Hauts - Bretons l'affirment. Les sondés sont 67 % à placer l'institution scolaire en tête des raisons de ce maintien : 6 % se prononcent pour l'obligation généralisée de l'enseignement du breton, 77 % pour un enseignement facultatif dans toutes les écoles, et 15 % pour que cet enseignement soit seulement assuré dans des écoles spécialisées de type *Diwan* ou classes bilingues<sup>1</sup>.

- 2 Du point de vue des représentations, le breton est bien perçu comme une langue par la majorité des habitants des cinq départements : c'est « notre langue régionale » pour 82 % d'entre eux et « une langue comme les autres » pour 63 %, même s'ils sont aussi 61 % à accepter l'étrange qualificatif de « langue folklorique » qui leur est proposé, et encore 38 % à considérer qu'il s'agit d'« un dialecte ». Parmi les bretonnants, 2 % se réclament du breton « standard » ou « littéraire », 93 % de l'un des parlers ou « dialectes », 5 % ne sachant à quelle variété se rattacher. En ce qui concerne la norme écrite, qui est une question tout à fait différente, l'ancienne querelle orthographique s'est largement estompée depuis les années 1980. Depuis la création de la licence et du CAPES puis le développement de l'enseignement bilingue, le *peurunvan* (« complètement unifié ») de 1941 est de fait ultra - majoritaire dans l'enseignement primaire et secondaire. C'est en outre l'orthographe de l'Université de Rennes, de l'IUFM, de *Diwan*, d'*Ofis ar Brezhoneg* (Office de la Langue Bretonne), de la fédération des cours du soir DAO, de la plupart des méthodes, dictionnaires et grammaires en usage, des trois - quarts de la production littéraire et de presque tous les périodiques en breton y compris les rubriques bretonnes des quotidiens et hebdomadaires francophones. Le *peurunvan* est aussi la norme orthographique de la maison d'édition TES, rattachée au CDDP de Saint - Briec, qui publie depuis 1994 du matériel pédagogique distribué gratuitement aux écoles des trois filières. L'orthographe de 1955, dite universitaire (*skolveuriek*), la seule qui réserve une

norme séparée au dialecte vannetais (14 % des locuteurs), demeure celle d'un éditeur actif basé à Brest, mais elle n'est plus usitée dans l'université de cette ville où la plupart des enseignants sont adeptes de l'*etrerannyezhel* (« interdialectal ») de 1975. Ce dernier a aussi la faveur de quelques enseignants du primaire public et privé du Morbihan, qui le trouvent mieux adapté au breton vannetais. En tout état de cause, l'ancienne trichotomie quelque peu caricaturale *peurunvan* / nationaliste, *etrerannyezhel* / autonomiste, *skolveuriek* / régionaliste n'a plus aujourd'hui aucun fondement politique.

## II. L'enseignement bilingue

- 3 L'association *Diwan* a ouvert la première maternelle immersive en breton, laïque et gratuite, en 1977. Les deux autres filières, publique (1983) et catholique (1990), pratiquent réglementairement l'enseignement immersif à parité horaire, celle - ci étant plus ou moins modulée dans les faits selon les classes ou les écoles et ne se poursuivant pas dans le secondaire. Comme l'a montré l'évaluation académique de 2003, c'est l'immersion intensive qui donne les meilleurs résultats du point de vue de la maîtrise du breton, et cela sans déperdition notable pour le niveau de français.

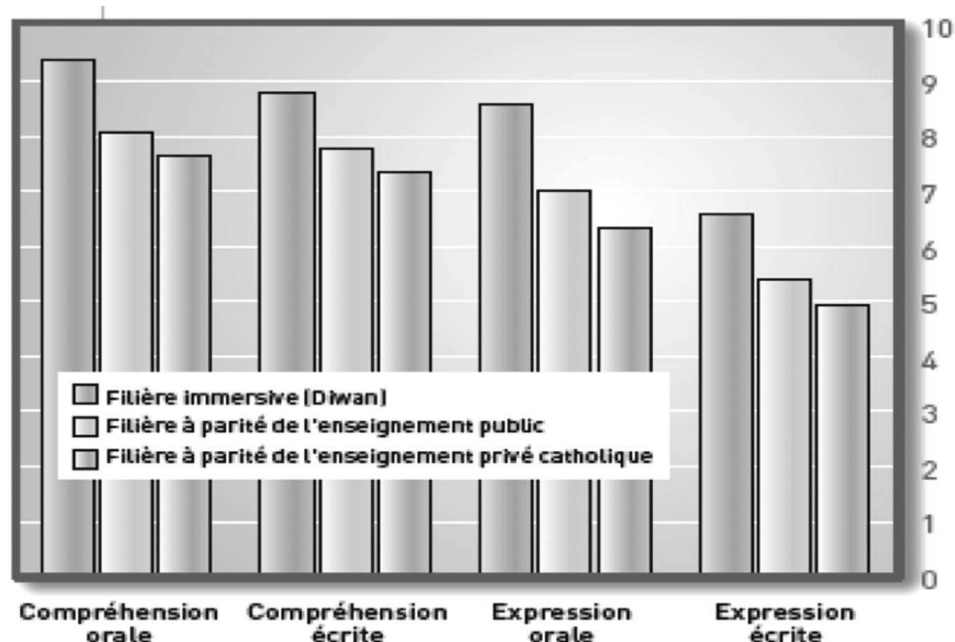


Fig.1 : Résultats de l'évaluation réalisée en 2003 par l'académie de Rennes sur le niveau en langue bretonne des élèves de CM2 (notes sur 10).

Source : Office de la Langue ar Bretonne.

- 4 Du fait de l'extinction presque complète de la transmission familiale du breton à partir des années 1950, l'immense majorité des élèves d'aujourd'hui ne pratique pas cette langue à la maison. *Diwan* prévoit à l'article 6 de sa Charte fondatrice que « le breton enseigné dans les écoles maternelles *Diwan* est celui utilisé dans leur environnement géographique et humain ». Comme pour les autres filières, cette clause s'applique surtout à la Basse - Bretagne et n'est envisageable que dans la limite des aléas des affectations des enseignants. Ceux - ci sont d'ailleurs nombreux à utiliser un breton relativement « standard » - celui de la radio ou de la télévision entre autres - parfois plus ou moins teinté d'une couleur dialectale. Il est cependant excessif d'ériger une barrière étanche

entre un supposé « néo - breton » et les parlers traditionnels. Les interviews diffusées par les médias apportent quotidiennement la preuve que l'intercompréhension est non seulement possible, mais effective. Plus de 70 % des bretonnants affirment ne pas avoir de problèmes majeurs de compréhension des émissions radio - télévisées. Le manque d'alphabétisation approfondie des locuteurs natifs reste souvent l'obstacle principal. L'opération « Quêteurs de mémoire » organisée et financée chaque année par le Conseil Général du Finistère depuis 2005, est une initiative qui amène justement les jeunes scolaires à confronter la langue qu'ils apprennent avec la langue parlée par les bretonnants de naissance, favorisant ainsi un échange authentique entre générations.

- 5 En 2008/09, l'enseignement bilingue scolarise en Bretagne 12 317 élèves de la maternelle à la terminale, dont 5 153 en maternelle, 5 292 en primaire, 1 502 en collège, 370 en lycée. Pour la 31e rentrée scolaire consécutive, l'enseignement bilingue a continué de croître et de s'étendre géographiquement, tandis que, par ailleurs, la population de l'ensemble des écoles reste plutôt stable en Bretagne. *Diwan* a passé le cap des trois mille élèves (3 076) et ouvert un nouveau collège en Loire - Atlantique, département où tout développement est difficile puisqu'il est administrativement détaché de la Bretagne historique et ne dépend pas de l'académie de Rennes. L'école *Diwan* de Paris, avec 50 élèves, enregistre un doublement de ses effectifs. La filière publique compte quant à elle 5 000 élèves pour la première fois. Enfin, la filière catholique scolarise 4 241 élèves. Il y avait en 2008/09, toutes filières confondues, 665 postes d'enseignants bretonnants pour encadrer les élèves de ces classes bilingues : 480 dans le premier degré et 185 dans le second degré (breton et autres disciplines en breton). Outre les professeurs nommés sur ces postes, on compte une soixantaine de remplaçants, à peu près autant d'assistantes maternelles bilingues, et une trentaine d'animateurs dans les six collèges et le lycée *Diwan*.
- 6 Le réseau des communes disposant d'au moins un site bilingue s'est beaucoup densifié depuis les débuts de cette forme d'enseignement. En Haute - Bretagne, les sites bilingues, encore peu nombreux, sont désormais moins concentrés dans les grandes villes qu'ils ne l'étaient à l'origine. C'est une conséquence de la rurbanisation, les jeunes ménages avec enfants s'installant toujours plus loin du centre - ville nantais ou rennais. Le développement a été plus marqué et plus rapide en Basse - Bretagne, zone de pratique traditionnelle de la langue.
- 7 La répartition des écoles sur ce territoire occidental reste cependant inégale. Certains secteurs sont assez bien couverts : pays de Brest, sud - ouest du Morbihan, littoral trégorrois. D'autres sont clairsemés : Cornouaille, jusqu'au Centre - Bretagne - alors même que 40 % des bretonnants affirmaient en 2007 parler le « dialecte cornouaillais ». Si dans ce bastion de la danse et de la musique traditionnelles on semble plus réticent lorsqu'il s'agit de transmettre la langue par l'école, c'est peut - être aussi parce que l'éloignement de la norme écrite est plus marqué dans les parlers cornouaillais. Historiquement, l'évêché de Cornouaille n'a jamais eu son propre standard diocésain écrit, si bien que Quimper a longtemps utilisé le standard de l'évêché de Saint - Pol - de - Léon sans toutefois beaucoup influencer cette graphie léonarde. D'autre part, le taux d'alphabétisation en breton était moindre en Cornouaille qu'en Léon, « terre des prêtres ».



Fig.2 : Répartition de l'enseignement bilingue sur le territoire de la Bretagne. Communes disposant d'un site bilingue au minimum. Source : Office de la Langue Bretonne

- 8 Lorsqu'on regarde l'évolution de la croissance annuelle des écoles bilingues, on constate qu'elle ralentit progressivement. D'une moyenne annuelle de presque 25 % à la fin des années 1980, elle est descendue à 17 % au cours de la période 1995 - 2000 puis à 9 % pour la période 2001 - 2006. Avec 4,7 %, le taux de croissance à la rentrée 2008 est le moins élevé qui ait été observé dans l'histoire de l'enseignement bilingue en Bretagne. En effet, la croissance repose essentiellement sur celle des sites existants, or seulement 5 % des écoles de Bretagne disposent d'une filière bilingue. Entre 1999 et 2009, le poids global des filières bilingues en Bretagne est passé de 2 % à 2,1 % de l'ensemble des écoles, alors que dans le même temps, ce taux passait de 3 % à 8 % en Alsace et de 17 % à 29 % au Pays Basque nord. Peut-être faut-il voir dans ces écarts, malgré les déclarations d'intention des Bretons, une moindre appréciation des bénéfices qu'apporte la maîtrise de la langue bretonne sur le marché du travail. L'allemand, lui, est monnayable outre Rhin, et les Basques savent que leur langue ouvre de nombreuses portes outre Bidassoa, en particulier dans le secteur public. Toujours est-il que l'on est très loin, pour le breton, des 30 % de locuteurs au sein des jeunes générations, seuil que l'UNESCO estime minimal pour assurer la vitalité et la prospérité d'une langue.
- 9 L'offre bilingue dans de nouvelles communes se développe très lentement puisque seules quatre maternelles ont ouvert en 2008, chiffre le plus bas depuis 1996. Deux l'ont été par la filière *Diwan* qui, si elle continue d'évoluer en ce sens, pourrait retrouver sa dynamique d'avant 2002, année de l'intégration au public avortée pour cause d'inconstitutionnalité de l'immersion intensive précoce. Deux autres maternelles ont été ouvertes dans la filière publique, dont les chiffres progressent le plus, surtout dans le Finistère, bien qu'il bénéficie de moins d'ouvertures qu'à l'ordinaire. Pour la première fois, aucun nouveau site bilingue n'a été créé dans les écoles privées confessionnelles, l'un des sites existants ayant même fermé. Géographiquement, on constate une nouvelle année blanche dans les Côtes-d'Armor, dont la moitié occidentale compte pourtant le plus fort pourcentage de locuteurs de toute la Bretagne. Si la continuité de scolarisation entre maternelle et élémentaire est satisfaisante, il n'en va pas de même lors du passage de l'élémentaire vers le secondaire : on estime que près d'un élève sur trois cesse de recevoir un enseignement bilingue lors du passage du CM2 à la 6ème et qu'un collégien sur deux passe à l'enseignement monolingue au lycée. Cette déperdition s'explique principalement par la réticence des familles face à l'éloignement des établissements, les quelques sites bilingues du secondaire étant organisés par le rectorat en pôles exclusifs, supposés recruter leurs élèves à partir de plusieurs sites bilingues du primaire répartis sur de vastes bassins géographiques.

### III. L'enseignement d'initiation au primaire et de LCR au secondaire

- 10 En dehors de l'enseignement bilingue, près de 18 000 élèves, de la maternelle au lycée, sont concernés par l'un des modes d'enseignement du breton (chiffres de 2005 - 2006). Parmi ceux - ci, 93 % suivent une initiation à la langue bretonne, au collège ou de plus en plus dans le premier degré. C'est dans le Finistère qu'on trouve la quasi - totalité (90 %) des 12 440 élèves ayant bénéficié d'une initiation au breton en 2005 - 2006 dans les écoles du premier degré, suite au dispositif de sensibilisation mis en place par le Conseil général de ce département depuis l'an 2000, en accord avec l'Inspection Académique. L'offre touche 12,2 % de la population scolaire du premier degré finistérien et quatre fois plus d'élèves du public que du privé. Rapportée à l'échelle de la Bretagne, la proportion d'élèves bénéficiant de cette initiation reste minime, puisqu'elle ne concerne que 3 % des effectifs globaux du premier degré. Les écoles bénéficiaires doivent répondre à certaines conditions : intégration explicite de cet enseignement au projet d'école ; engagement d'au moins trois ans. L'Inspection Académique vérifie la qualité de l'enseignement dispensé mais ne crée aucun poste. C'est le Conseil Général du Finistère qui prend en charge la rémunération des intervenants extérieurs, salariés d'associations locales. Depuis 2008, il ne finance l'initiation au breton qu'à hauteur de 50 %, le reste étant à la charge des communes, dont certaines choisissent en conséquence de se retirer du dispositif. Pourtant l'initiation dans le premier degré mériterait d'être généralisée - hors de toute concurrence avec la LVE - puis approfondie dans le secondaire, développement qui devrait se faire non pas aux dépens de l'enseignement bilingue, mais en concomitance avec celui - ci.
- 11 Selon le collège, 1 à 2 heures hebdomadaires de « langue et culture bretonnes » peuvent être proposées de la 6e à la 3e. En 4e et en 3e, 2 à 3 heures hebdomadaires peuvent être dispensées en tant que matière optionnelle ou LV2 (le choix du breton comme LV2 au collège est très rare). Dans certains lycées, on peut choisir le breton en LV2 ou en LV3, de la seconde à la terminale. Le breton fait partie des langues qui peuvent être présentées au baccalauréat. Le nombre d'établissements secondaires proposant des cours de breton n'est pas négligeable : 166 à la rentrée 2005, c'est - à - dire un établissement sur cinq, public et privé confondus. L'offre est un peu plus élevée en collège : un sur quatre propose des cours de breton. Elle est plus faible dans le second degré privé, avec 18 % des établissements contre 25 % dans le public.
- 12 Tant pour l'enseignement public que pour l'enseignement catholique, c'est dans le Finistère que l'on trouve la moitié des établissements du second degré proposant le breton. Il est possible d'y suivre des cours dans presque toutes les communes disposant d'un collège ou d'un lycée. Les parties ouest des Côtes - d'Armor et du Morbihan, zones de pratique traditionnelle de la langue, sont également bien desservies. L'offre d'enseignement du breton y est cependant moins développée que dans le Finistère : 36 % du second degré public et 19 % des établissements catholiques des Côtes - d'Armor ; 41 % et 16 % respectivement dans le Morbihan. L'offre est minimale en Ille - et - Vilaine et Loire - Atlantique : 4 % des collèges et lycées y proposent des cours de breton.
- 13 Malgré le nombre d'établissements proposant des cours de breton, seulement 5150 élèves ont suivi cet enseignement dans le second degré en 2005 - 2006 pour l'ensemble de la Bretagne, essentiellement des collégiens, à hauteur de 87 %. Cela correspond à une

proportion de 2 % des élèves des cinq départements, avec des pourcentages plus élevés dans les Côtes - d'Armor et surtout dans le Finistère où cet enseignement concerne 7 % des collégiens. Sur les cinq départements bretons, les effectifs d'élèves du secondaire suivant des cours de breton ont baissé d'un quart entre 2000 et 2005 et ont même été divisés par deux dans les lycées. Les baisses les plus drastiques s'observent dans les lycées d'Ille - et - Vilaine (- 82 %) et du Morbihan (- 69 %), les chiffres les plus stables étant ceux des Côtes - d'Armor. De 2004 à 2006, le Rectorat de Rennes avait mis en place un dispositif de visio - enseignement et supprimé les cours de breton « en présentiel » dans une douzaine de lycées publics pour cause de diminution des effectifs. Les cours à distance étaient assurés par deux professeurs pour une trentaine de lycéens, avec possibilité de suivre un cours avec un enseignant une fois par mois. L'installation du matériel étant coûteuse et la salle de visio - enseignement n'étant accessible qu'à six élèves, ce mode d'enseignement n'a plus cours.

- 14 Le breton rencontre dans le secondaire de multiples problèmes d'organisation : horaires difficiles pour les élèves, manque d'information de la part des directions d'établissements quant à la possibilité de choisir le breton, qui ne figure jamais parmi les matières principales. La mobilisation parentale autour du breton LV2, LV3 ou optionnel est quasiment inexistante, contrairement à l'enseignement bilingue pour le suivi duquel les associations *Div Yezh* (parents de l'enseignement public) et *Dihun* (enseignement catholique) sont très vigilantes. Une vigilance à la mesure de l'investissement militant consenti à la naissance de chaque site bilingue. Le développement de l'enseignement du breton dans le premier et le second degré, hors enseignement bilingue, n'est pratiquement jamais abordé lors des réunions du Conseil académique des langues régionales. Il n'est pas mentionné dans la convention additionnelle au Contrat de Plan État - Région et très peu dans le plan de politique linguistique de la Région Bretagne.

## IV. L'enseignement supérieur et l'enseignement aux adultes

- 15 En 2006 - 2007, les étudiants qui suivaient un enseignement de breton étaient environ 800, pour moitié à l'Université de Haute - Bretagne (Rennes) et pour un quart à l'Université de Bretagne Occidentale (Brest) qui sont les deux établissements offrant un cursus complet. En y ajoutant les effectifs du site IUFM - désormais rattaché à l'UBO - et ceux qui suivent l'enseignement optionnel (UBO à Quimper, UHB à Saint - Brieuc, Université de Bretagne Sud à Lorient - l'option breton ayant été supprimée à l'Université de Nantes en 2004), il ressort que la très grande majorité des étudiants sont inscrits dans des établissements publics. Le nombre global est en baisse depuis 2002, tendance qui s'est accentuée à partir de 2004 mais s'est stabilisée depuis. Par ailleurs, 47 % suivent des cours en option et ne sont donc pas des étudiants de spécialité. Si l'on peut étudier le breton en tant que tel à l'université, il n'existe pas de possibilité d'y suivre d'autres cursus (santé, économie, audiovisuel, traduction professionnelle, par exemple) dans la langue. En dehors des départements de langue des facultés de lettres et de la formation des enseignants, aucune place n'est accordée au breton comme langue d'enseignement. Un étudiant sur huit est en formation pour devenir professeur en langue bretonne dans le primaire ou le secondaire. Première langue régionale à avoir été dotée d'un CAPES - certes bivalent - dès 1986, le breton bénéficie de trois postes par an dont un pour le CAFEP. Les étudiants PLC1 et stagiaires PLC2 (respectivement 4 et 3 en 2008/09) sont formés sur le site IUFM de Saint



- Briec, ainsi que les étudiants PE1 et lauréats PE2 (respectivement 13 et 15 en 2008/09) du concours spécial bilingue public pour l'ensemble de la Bretagne.
- 16 L'Université Catholique de l'Ouest a créé en 2001 sur ses pôles de Guingamp et Arradon un diplôme universitaire « Métiers et langue bretonne » qui ne vise pas une approche universitaire du breton mais l'acquisition de l'usage écrit et oral de la langue. Soit sous une formule intensive en un an, soit sous celle d'une formation en trois ans, l'UCO couvre ainsi une partie des besoins de la filière bilingue professionnelle en professeurs des écoles (une douzaine de postes par an) qui se forment ensuite dans les Centres de Formation Pédagogique. Enfin, depuis 1997, les écoles *Diwan* forment leurs enseignants du primaire (15 PE1 et 6 PE2 en 2008/09) au centre *Kelenn* de Quimper, second centre opérationnel de l'Institut Supérieur des Langues de la République Française dont le centre principal de Béziers forme les maîtres des écoles immersives occitanes *Calandretas*.
- 17 Le recrutement de professeurs des écoles bilingues est sujet à une pénurie récurrente. L'IUFM de Bretagne déplore n'avoir jamais pu remplir, ne serait-ce que la moitié du quota annuel de 50 étudiants PE1 qu'il s'est fixé depuis 2001, malgré les effectifs importants sortis de licence ou de formation intensive pour adultes. D'un autre côté, il est logique et sans doute assez sain que les jeunes étudiants bretonnants recherchent, eux aussi, d'autres débouchés professionnels que ceux de l'enseignement. Dans le cadre de la maîtrise de la formation des enseignants, et afin d'attirer davantage de candidats au concours, la Région Bretagne propose des bourses spécifiques de 5000 euros par an pendant deux ans aux étudiants de master, sous réserve de leur engagement à se présenter à nouveau aux épreuves en cas d'échec et à enseigner au moins cinq ans dans l'une ou l'autre des filières bilingues. L'objectif de 40 bourses en 2009 est susceptible d'être porté à 60 en 2010 et à 80 en 2011. Les concours de recrutement étant appelés à évoluer à partir de 2010, il ne serait pas illogique, quels que soient par ailleurs les arbitrages dont ils feront l'objet, de proposer certains ajustements afin de les mettre en phase avec les conditions réelles d'exercice du métier : pour le CRPE spécial, un partage à égalité entre français et langue régionale des coefficients d'épreuves ; pour le CAPES / CAFEP, un élargissement du choix de seconde valence (actuellement : lettres modernes, anglais, histoire - géographie et mathématiques) à toutes les disciplines enseignées dans le secondaire.
- 18 Pour l'année 2008, on comptait 1138 adultes à avoir appris le breton en stage (généralement d'une semaine), 350 par correspondance, et 3 400 en cours hebdomadaires, dont 227 salariés sur leur lieu de travail. Les cours du soir sont proposés dans 156 communes bretonnes, soit 10 %. Rennes puis Nantes restent en tête mais sont dépassées par la structure intercommunale Brest Métropole Océane. La hausse des effectifs par rapport à 2007 - la première après dix ans de baisse - est de 6 % tous niveaux confondus et de 9,8 % pour les débutants, avec un pic à 30 % dans le Finistère qui rassemble près de la moitié des inscrits. Les deux-tiers des apprenants en cours du soir sont affiliés à la confédération DAO (*Deskiñ d'an oadourien*, Apprendre aux adultes) qui, sans uniformiser les différentes structures associatives existantes, s'efforce depuis 1996 de les faire progresser ensemble : programmes et paliers communs, tarifs semblables, campagnes de promotion, etc.
- 19 La moitié seulement des 250 enseignants de la filière « adultes » est constituée de bénévoles, ce qui traduit une large professionnalisation de cette activité depuis un quart de siècle.

- 20 Le niveau d'engagement des départements bretons en faveur de la langue bretonne est très variable (exercice 2005) : Finistère 2,09M € ; Morbihan 358 000 € ; Côtes - d'Armor 257 000 € ; Ille - et - Vilaine 80 000 € ; Loire - Atlantique 37 000 €. La Région Bretagne y consacre quant à elle, 5,5M € annuels. Suite à la victoire de la gauche plurielle (PS, PCF, Verts, autonomistes de l'UDB) aux élections régionales, un texte bilingue, « Une politique linguistique pour la Bretagne », a été adopté à l'unanimité par l'Assemblée régionale de Bretagne le 17 décembre 2004, qui reconnaît officiellement aux côtés de la langue française l'existence du breton et du gallo - parler roman d'oïl en Haute - Bretagne - comme « langues de la Bretagne ». L'accent y est mis sur le développement de l'enseignement, mais aussi sur le besoin d'accroître la visibilité du breton dans la vie publique et les médias. Comment, cependant, mener à bien, dans les faits, une politique linguistique quand ceux qui la définissent ne disposent pas des compétences afférentes, par exemple en matière d'enseignement bilingue ? Pour atteindre l'objectif qu'il s'était fixé de 20 000 élèves dans l'enseignement bilingue à l'horizon 2010, le Conseil Régional de Bretagne aurait dû pouvoir construire un plan de développement global basé sur la réalité de chaque filière. Or, selon la tendance observable au printemps 2009, il y aura sans doute moins de 14 000 élèves dans les filières bilingues en 2010. C'est bien sûr le rectorat de Rennes qui gère l'éducation, et le Conseil Régional paraît avoir des difficultés à influencer dans ce domaine.
- 21 Chaque année, plusieurs projets de nouveaux sites bilingues n'aboutissent pas, bien que le nombre d'élèves requis soit atteint. En d'autres lieux, on manque de postes pour accueillir tous ceux qui le souhaiteraient ou pour permettre aux enfants de poursuivre dans l'enseignement bilingue. Il s'agit donc d'une demande exprimée qui n'est pas satisfaite. Selon les cas, des difficultés administratives, une opposition à l'intérieur des établissements ou un manque de volonté politique locale sont responsables de ces situations. Il existe aussi une demande potentielle, diffuse, à laquelle il n'est pas toujours aisé de répondre. Dans le but de donner un nouvel essor à la progression des effectifs bilingues, le Conseil Culturel de Bretagne a organisé en juin 2006 une première campagne de promotion sous la forme de 600 affiches en grand format et de publicités dans les quotidiens, ce qui n'a pas évité à la filière bilingue de connaître sa croissance annuelle la plus basse à la rentrée. Tout comme l'engouement pour la musique bretonne, qui a connu plusieurs phases de flux et reflux depuis un demi - siècle, l'intérêt pour la langue n'est pas à l'abri des phénomènes de mode ou de désaffection. En 2007, le volume d'affichage a été réduit mais la campagne promotionnelle a inclus un spot publicitaire diffusé sur France 3 Ouest, pendant tout le mois de mai.
- 22 La Région Bretagne a demandé, sans succès jusqu'à présent, le transfert des compétences en matière d'enseignement bilingue assorti du budget afférent. Ceci dans le cadre du droit à l'expérimentation qui permet de mettre en pratique une politique publique sur un territoire précis pendant un temps défini. Le président socialiste du Conseil Régional, Jean - Yves LE DRIAN, a réaffirmé sa volonté de faire aboutir une proposition de loi demandant ce droit pour la politique culturelle - et linguistique - en Bretagne. En attendant, dans le contrat de projets signé pour la période 2007 - 2013 entre la région et l'état, les actions pour la langue bretonne sont à nouveau définies au sein d'une convention additionnelle et non au cœur du contrat lui - même. L'année 2009 aura cependant été marquée par l'institutionnalisation de deux instances aux statuts jusqu'alors associatifs : *Kuzul Sevenadurel Breizh* (le Conseil Culturel de Bretagne créé en

1978) devenant « 3e chambre », après le Conseil Régional et le CESR et *Ofis ar Brezhoneg* (créé en 1999) étant transformé en EPCC.

- 23 L'avenir dira si cette évolution constitue avant tout une sanctuarisation de leurs acquis, désormais à l'abri des aléas électoraux, ou une limitation de leurs marges de manœuvre.

## BIBLIOGRAPHIE

- BROUDIC, F. (2009). Parler breton au XXIe siècle. *Le nouveau sondage de TMO - Régions*. Brest : Emgleo Breiz. 208 p.
- BUHEZ, Association. (2001). *Parlons du Breton*. Rennes : Ouest France. 191 p.
- FISHMAN, J.A., éd. (2001). *Can Threatened Languages be Saved ? Reversing Language Shift, revisited : a 21st Century Perspective*, Multilingual Matters 116, Clevedon, Buffalo, Toronto, Sidney, 503 p.
- HERAN, F., Fihon, A., Deprez, C. (2002). La dynamique des langues en France : une vue d'ensemble sur le XXe siècle. *Population & Société*, n°376, Paris : INED.
- LE BOËTTE, I. (2003). Langue bretonne et autres langues : pratique et transmission, *Octant*, n°92, pp. 18 - 22, Rennes.
- LE COADIC, R. (1998). *L'Identité bretonne*. Rennes : Terre de Brume - PUR, 479 p.
- MOAL, S. (2006). Breton : construire un avenir, *Ar Men*, n°150, numéro spécial *Bretagne, 20 ans de passion, 20 ans de projets*, pp. 44 - 53, Telgruc.
- NELDE, P., STRUBELL, M., WILLIAMS, G. (1996). *Euromosaïc. Production et reproduction des groupes linguistiques minoritaires au sein de l'Union Européenne*, Commission Européenne, Office des Publications Officielles des Communautés Européennes, Bruxelles - Luxembourg, 66 p. & annexes.

## NOTES

1. La plupart des données statistiques de cet article proviennent : d'une part, de la plus récente enquête de l'institut TMO - Régions sur la pratique du breton, sondage réalisé entre le 3 et le 19 décembre 2007 (3109 questionnaires téléphoniques sur les 5 départements bretons) ; d'autre part du 2e rapport d'Ofis ar Brezhoneg / l'Office de la Langue Bretonne, sources consultables, p. 135, [http://www.ofis-bzh.org/upload/Rapport % 20Observatoire %202007.pdf](http://www.ofis-bzh.org/upload/Rapport%20Observatoire%202007.pdf)

## RÉSUMÉS

Le breton reste une langue en péril qui est passée en - dessous des 200 000 locuteurs adultes et continue d'en perdre environ 8300 annuellement. En l'absence de « reproduction » intergénérationnelle, on ne peut compter à court terme que sur la « production » de nouveaux locuteurs par l'enseignement. La grande majorité des Bretons souhaitent le maintien de la langue et soutiennent l'embryon de politique linguistique mise en place par le Conseil Régional. Ces

ambitions sont cependant contrariées par le peu de marge de manœuvre politique et budgétaire dont dispose l'institution régionale.

Breton remains an endangered language, having now less than 200.000 adult speakers and still losing around 8,300 every year. In the absence of intergenerational « reproduction », one can only count in the short term on the « production » of new speakers through education. The vast majority of Bretons want the language to be maintained and support the embryonic language policy carried out by the Regional Council. However, these ambitions are hampered by the lack of political and financial autonomy devolved to regional institutions in France.

## INDEX

**Keywords** : bilingual education, breton language, Brittany, language policy

**Mots-clés** : Bretagne, enseignement bilingue, langue bretonne, politique linguistique

## AUTEUR

**STEFAN MOAL**

Maître de conférences en breton à Rennes 2, Université Européenne de Bretagne